

SESSION 2022

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 16

DROIT ET ÉCONOMIE

CORRIGÉ

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Épreuve de droit et d'économie

Durée de l'épreuve : 4 heures Coefficient : 16

Indications de correction

Objectifs des deux parties de l'épreuve

1. Partie juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- utiliser un vocabulaire juridique adapté.

2. Partie économique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré ;
- identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse ;
- interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports ;
- répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

DROIT 10 points

Références au programme STMG Droit :

Thème 7 (programme de terminale) : Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ?

L'élève est capable :

- de vérifier les principales conditions de validité de la rupture du contrat de travail dans une situation donnée ;
- de distinguer les causes de licenciement (motif personnel, motif économique) et d'en apprécier les conséquences dans le cas du licenciement pour motif personnel ; [...]

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
7.2 La rupture du contrat de travail	Le contrat de travail à durée indéterminée prend fin par : - la démission du salarié ; - le départ en retraite ; - le licenciement ; - la rupture conventionnelle. Le droit du travail encadre particulièrement la rupture du contrat à l'initiative de l'employeur. Pour être valable, le licenciement exige une cause réelle et sérieuse et le respect des procédures. [...]	Le licenciement individuel pour motif personnel. La cause réelle et sérieuse.

Corrigé indicatif et proposition de barème

1- Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.

La capacité du programme évaluée par cette question, à savoir qualifier juridiquement une situation de fait, implique que le candidat mobilise un vocabulaire juridique précis. Il s'agit ici, pour le candidat, de déterminer les éléments de faits à caractériser et de choisir la qualification juridique en adéquation.

Éric GUERIN, salarié de la SARL Echinox, alerte à de nombreuses reprises Marie DESBOIS, la gérante, sur le danger que représente, pour sa santé, l'acide utilisé dans le cadre de son travail.

Éric GUERIN invoque son droit de retrait en l'absence de réponses satisfaisantes de la direction, de son point de vue.

Marie DESBOIS décide de licencier Éric GUERIN au motif que son absence a des conséquences sur les performances de l'entreprise.

2- Développez l'argumentation juridique que Marie DESBOIS peut avancer pour justifier le licenciement de son salarié.

On attend des arguments au service d'une conclusion logique qui tiennent compte des éléments de faits et de droit.

Le syllogisme juridique n'est pas la seule forme attendue.

Plusieurs capacités sont à mobiliser pour formuler une réponse en adéquation avec les attentes à savoir :

- *vérifier les principales conditions de validité de la rupture du contrat de travail dans une situation donnée,*
- *et distinguer les causes de licenciement (motif personnel, motif économique).*

Marie DESBOIS reproche à Éric GUERIN de s'absenter de son poste de travail sans raison valable et, en conséquence, de perturber le fonctionnement de l'entreprise. Cette perturbation est accentuée par le fait qu'Éric GUERIN est le seul salarié à pouvoir réaliser les tâches qui lui incombent.

Le lien de subordination octroie à l'employeur un pouvoir disciplinaire sur son salarié. Ce pouvoir disciplinaire peut se traduire par la rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur. Cette rupture (licenciement) pour motif personnel doit être motivée par :

- une cause réelle (il est nécessaire que la cause existe),
- et sérieuse (la cause doit être suffisamment grave pour rendre impossible le maintien du salarié dans l'entreprise).

Par ailleurs, pour apprécier la désorganisation de l'entreprise, la Cour de cassation exige que le salarié occupe une fonction essentielle au bon fonctionnement de celle-ci. En l'espèce, le poste occupé par Éric GUERIN permet d'assurer une fonction essentielle dans la fabrication du matériel industriel vendue par la SARL « Echinex » puisqu'il est le seul en charge de la coupe, l'assemblage et la soudure des plaques en inox.

Le licenciement d'Éric GUERIN est justifié.

3- Développez l'argumentation juridique que peut avancer Éric GUERIN pour contester son licenciement.

Il s'agit, ici, d'amener l'élève à identifier les règles juridiques pertinentes en faveur de la prétention du salarié Éric GUERIN et de construire une argumentation cohérente.

On attend des arguments au service d'une conclusion logique qui tiennent compte des éléments de faits et de droit.

Le syllogisme juridique n'est pas la seule forme attendue.

L'article L4121-1 du Code du travail met à la charge de l'employeur une obligation de sécurité à l'égard de ses salariés. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique des salariés. Éric GUERIN a, à plusieurs reprises, informé la gérante Marie DESBOIS de la dangerosité de l'acide manipulé dans le cadre de son travail. Il n'a pas obtenu les aménagements et les protections adaptés.

Considérant le danger suffisamment grave et imminent pour sa santé, Éric GUERIN décide d'exercer son droit de retrait en quittant son poste de travail, et ce sur plusieurs jours.

Marie DESBOIS reproche à Éric GUERIN le fait que son absence désorganise l'entreprise. Mais l'exercice du droit de retrait protège le salarié de toute sanction disciplinaire.

Le licenciement dont il fait l'objet n'est donc pas justifié par une cause réelle et sérieuse. Le licenciement peut donc être contesté en justice.

Sera valorisé l'élève qui mentionne le non-respect de la procédure de licenciement en expliquant qu'il est obligatoire de convoquer le salarié à un entretien préalable au licenciement.

4a- Expliquez pourquoi le juge a le devoir d'interpréter les faits pour appliquer la règle de droit.

La question de réflexion permet d'amener le candidat à réfléchir au sens de la règle ou aux enjeux de celle-ci. Toute réponse argumentée doit être acceptée dès l'instant où elle répond à la question. Il est attendu de l'élève qu'il précise le caractère général de la règle de droit pour expliquer le rôle du juge.

La règle de droit est formulée dans des termes généraux pour garantir l'égalité devant le droit de toutes les personnes placées dans la même situation juridique. La généralité de la règle rend nécessaire son interprétation par le juge pour qu'elle puisse être appliquée à des situations de fait différentes.

Le juge formule une réponse juridique à la prétention du demandeur et tranche le litige, par une application concrète de la loi. Les faits et la loi sont les deux références du juge qui ne doit cependant pas dénaturer cette dernière dans son interprétation.

Remarque : Néanmoins, le juge doit également respecter la "commune intention des parties", telle qu'ils l'ont exprimée.

4b- Justifiez la protection spécifique du salarié dans la conclusion et la rupture du contrat de travail.

Thème 7 - Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ?

7.1 Le contrat de travail

7.2 La rupture du contrat de travail

Il y a deux aspects dans la réponse attendue.

- Lors de la conclusion du contrat
- Lors de la rupture

D'une manière générale, le travail salarié met en présence des parties qui sont inégales au plan économique. L'employeur est susceptible de profiter de cette situation au détriment du salarié.

Sans règles protectrices des salariés, il pourrait imposer des conditions d'embauche ou de travail largement contraires à l'intérêt des salariés (salaire, horaires, discrimination). Dans une autre perspective, les garanties apportées à ces derniers sont également favorables à l'employeur, car elles sécurisent ses collaborateurs sur divers besoins, et peuvent jouer sur leur motivation.

Par ailleurs, la rupture du contrat est encadrée parce que les conséquences du chômage peuvent être dramatiques pour les personnes licenciées. Pour être valable, le licenciement exige une cause réelle et sérieuse et le respect des procédures.

Néanmoins, la liberté contractuelle permet à l'employeur de rompre le contrat dès lors qu'il a un motif réel et sérieux. Cette double garantie du salarié est un principe fondamental posé par l'organisation internationale du travail.

ÉCONOMIE 10 points

Références au programme STMG Économie

Thème 3 : Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?

Thème	Contexte et finalité	Notions
III.1. L'arbitrage entre consommation et épargne	Le revenu disponible des ménages est réparti entre consommation et épargne. Les variables économiques, sociales et démographiques affectent cet arbitrage. Le revenu disponible se répartit entre consommation et épargne.	Les déterminants de l'épargne et de la consommation. La propension à consommer Le taux d'épargne.

Thème 4 : Quels modes de financement de l'activité économique ?

Aucune capacité de ce thème n'est questionnée, en revanche les notions peuvent être utiles à la construction des réponses (notamment pour la question 5 d'argumentation)

Thème	Contexte et finalité	Notions
V. 1. La situation des agents économiques	Le financement de l'économie concerne les opérations par lesquelles les agents à besoins de financement obtiennent des ressources en provenance des agents à capacités de financement.	Les agents à besoins de financement et les agents à capacités de financement.
IV. 2. Les modalités de financement de l'activité économique	Le financement de l'activité économique est réalisé de manière interne par voie d'autofinancement et/ou de manière externe par le recours aux marchés financiers et aux institutions financières. Les agents à besoins de financement peuvent avoir recours à deux circuits de financement externe, direct et indirect.	L'autofinancement. L'emprunt. Le financement direct et le marché financier. Les titres financiers. Le financement indirect et les banques. Les actifs financiers.

Thème 6 : Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ?

Thème	Contexte et finalité	Notions
6.1 L'intervention de l'État	Le degré d'intervention de l'État dépend des choix de société réalisés (interventionnisme ou libéralisme).	L'interventionnisme et le libéralisme.
6.3 Les politiques économiques de l'État et de l'Europe	Afin de stabiliser les grands agrégats macroéconomiques (produit intérieur brut, emploi, stabilité des prix, commerce extérieur), l'État peut mettre en œuvre des politiques d'offre ou de demande fondées, par exemple, sur l'abaissement des coûts des facteurs de production, l'aide à l'innovation, les incitations financières, l'abaissement ou la hausse des impôts directs, indirects et des aides sociales. Les politiques à plus long terme visent, quant à elles, à modifier durablement le fonctionnement du système économique.	Les fluctuations et les cycles économiques (expansion, récession, dépression, crise). La politique budgétaire. Les politiques budgétaires de relance.

Thème 8 (classe de terminale) : Comment organiser le commerce international dans un contexte d'ouverture des échanges ?

Thème	Contexte et finalité	Notions
8.1 Les transformations du commerce mondial	L'un des principaux indicateurs de l'attractivité économique d'un pays est constitué par le niveau des investissements directs à l'étranger (IDE)	Les investissements directs à l'étranger (IDE).

1. Présentez la notion de taux d'épargne et retrouvez par le calcul la propension moyenne à épargner en 2020.

*Cette question vise à évaluer la maîtrise par le candidat de la notion de taux d'épargne et sa capacité à calculer la propension moyenne à épargner
Cette question sollicite les connaissances du candidat et l'annexe 1*

Taux d'épargne : Le taux d'épargne mesure la part du revenu disponible brut qui n'est pas utilisée par les ménages en dépense de consommation finale.

$(\text{Revenu épargné} / \text{revenu total disponible}) \times 100$

En France, selon l'annexe 1, la propension moyenne à épargner (Taux d'épargne) était de 21,39% en 2020.

$(319,7 / 1\,494,7) \times 100 = 21,39\%$

2. Identifiez l'impact de la crise sanitaire sur le taux d'épargne et la croissance du PIB.

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

Analyser des données économiques présentées dans un graphique afin d'identifier un phénomène économique.

Cette question sollicite les connaissances du candidat et l'annexe 2

Le candidat peut constater que :

- Le taux d'épargne des ménages est globalement stable sur la période de 2008 à 2019. Le taux oscille entre 14% et 16% du revenu disponible des ménages.
- Mais on constate une forte augmentation du taux d'épargne en 2020, conséquence directe de la crise de la covid et du confinement. Les ménages ont principalement épargné à cause d'une impossibilité de consommer mais surtout par peur de l'avenir (épargne de précaution). (*Annexes 1 et 2*)
- Dans le même temps, le candidat peut constater une forte baisse du taux de croissance du PIB en 2020.

Il existe bien le lien entre le taux d'épargne et la croissance du PIB.

3. Rappelez les différentes causes d'épargne d'un ménage.

La question vise à évaluer la capacité du candidat à rechercher des informations pertinentes dans le corpus documentaire et les analyser au regard des notions économiques acquises. Le candidat pourra notamment s'appuyer sur les annexes 3 et 4 ainsi que sur ses connaissances.

- Lorsque l'avenir est incertain, les ménages peuvent épargner par précaution. (*Annexe 4*)
- Les confinements durant la crise sanitaire ont empêché les ménages de consommer : épargne forcée. (*Annexe 3*)
- Un taux d'intérêt élevé favorise l'épargne qui est alors bien rémunérée. (*Annexe 4*)
- Épargner pour constituer ou **transmettre un capital** ou une rente (*connaissances*) : par exemple, l'épargne d'investissement immobilier (*annexe 4*).
- L'épargne est influencée par le montant du revenu disponible de chaque ménage : la propension à épargner augmente avec le niveau de revenu (*annexe 4*).

Accepter toute proposition cohérente que le candidat pourrait proposer.

4. Montrez-en quoi les investissements directs à l'étranger (IDE) ainsi que le label relance peuvent être bénéfiques à l'activité économique de la France.

La question vise à évaluer la capacité du candidat à rechercher des informations pertinentes dans le corpus documentaire et les analyser au regard des notions économiques acquises.

Le candidat pourra mobiliser ses connaissances et les annexes 3 et 5 pour répondre à cette question.

Pour les investissements directs à l'étranger :

- L'un des principaux indicateurs de l'attractivité économique d'un pays est constitué par le niveau des investissements directs à l'étranger (IDE). Les IDE sont un élément moteur de la multinationalisation des entreprises. *(Connaissances)*
- Les principales motivations à l'origine des IDE sont la réduction des coûts et la conquête de nouveaux marchés, difficiles à pénétrer par les seules exportations. *(Connaissances)*
- Autre conséquence positive sur la croissance des pays d'accueil : les transferts de technologies induits. *(Connaissances)*
- Les investissements internationaux en France permettent de créer ou de sauvegarder des emplois (en 2019, ils ont atteint un niveau record grâce à une hausse annuelle de 11% des décisions d'investissement et près de 40 000 emplois créés ou sauvegardés). *(Annexe 5)*

Pour le label Relance *(annexe 3)* :

- L'État incite les particuliers à investir leur épargne dans les PME françaises : ces fonds achètent et vendent des parts dans des entreprises cotées en Bourse, mais aussi dans des structures plus petites et non cotées.

Grâce ce mode de financement, les entreprises vont ainsi pouvoir investir, l'investissement étant l'un des moteurs de la croissance économique.

5. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

5a. L'épargne permet-elle de dynamiser la croissance économique ?

La question 5 est le lieu de la réponse argumentée. Les questions préalables (1 à 4) ont permis de construire des éléments de réponse pour cette question 5. Le corpus documentaire, apporte également des éléments de réponse au candidat. Ces éléments ne sont toutefois pas suffisants ; le candidat doit également faire appel à ses connaissances personnelles pour développer son argumentaire.

Préconisations concernant l'utilisation du corrigé :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie.

Grille d'évaluation :

Construction de l'argumentation	
- Cohérence des arguments avec la question posée	
- Logique globale de l'argumentation	
- Présentation d'un point de vue argumenté	
Arguments et concepts	
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple <i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	
- Utilisation pertinente des concepts économiques	

Délimitation des concepts :

L'épargne représente le montant du revenu disponible qui n'est pas utilisé par les ménages en dépense de consommation finale. En effet, le revenu disponible des ménages est réparti entre consommation et épargne. Les variables économiques, sociales et démographiques affectent cet arbitrage.

La croissance économique d'un pays se mesure à l'évolution de son produit intérieur brut sur une période donnée : mois, trimestre, semestre ou année. Le critère le plus significatif est la croissance du PIB par habitant. C'est lui qui mesure le degré d'enrichissement réel d'une population.

Arguments :

*Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. **Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive.** La position doit*

être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit être comprise à la lecture des arguments.

*Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. **Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe.** Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.*

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Rappel de la question : L'épargne permet-elle de dynamiser la croissance économique ?

Axe 1 : Oui l'épargne peut être bénéfique à l'activité économique.

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- L'épargne permet le financement indirect de l'économie. Ces dépôts vont permettre aux banques de financer divers projets économiques (investissement pour les entreprises, consommation pour les ménages) en accordant des prêts aux agents à besoin de financement (issu des connaissances et déduction des annexes).
- L'État joue un rôle dans l'intérêt de l'épargne pour l'activité économique. L'épargne peut favoriser la croissance et le développement des TPE, PME et ETI. C'est tout l'objectif du label Relance qui est une mesure interventionniste (issu de l'annexe 3).
- L'épargne peut permettre notamment en temps de crise de soutenir le pouvoir d'achat des ménages par exemple durant la crise de la covid 19 (issu de l'annexe 4)
- Les ménages peuvent aussi choisir d'épargner pour obtenir une ressource régulière sous forme d'intérêts ce qui permet d'augmenter leur pouvoir d'achat (Issu de l'annexe 4).
- La France a bénéficié de l'épargne mondiale notamment en bénéficiant des investissements des autres pays ce qui a permis de créer ou maintenir l'emploi (Issu de l'annexe 5).

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Axe 2 : L'épargne peut également représenter un frein à l'activité économique.

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Les ménages restreignent leur consommation du fait de la constitution d'une épargne de précaution (déduction des annexes 2 et 4).
- L'épargne constitue un frein à la croissance immédiate, car la consommation est différée dans le temps (Issu de l'annexe 4).

- L'épargne peut engendrer une hausse du chômage car la consommation diminue et ralenti l'activité économique ainsi les entreprises ne sont pas incitées à embaucher ou elles licencient (Issu de l'annexe 6).

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

5b. Le développement du commerce international favorise-t-il la croissance économique ?

Corrigé :

Attention : **cette dernière question alternative est déconnectée du reste du sujet.** Elle aborde un thème du programme différent de ceux convoqués pour les questions précédentes et elle n'est pas reliée au corpus documentaire. Il s'agit d'une question d'argumentation, notée selon les mêmes critères d'évaluation que la question d'argumentation posée dans la suite des questions préalables. En revanche, le candidat doit puiser dans ses connaissances, sans l'appui du corpus, pour construire sa réponse.

Référence au programme :

Thème 8 - Une régulation du commerce international est-elle nécessaire ?

8.1 Les transformations du commerce mondial	L'ouverture des frontières, la baisse des coûts de transport et de communication, le développement des économies d'échelle ont transformé le commerce mondial. L'internationalisation de la chaîne de valeur des produits se concrétise par une segmentation croissante des processus de production : les entreprises sont aujourd'hui moins spécialisées dans la production d'un bien que dans une étape de sa fabrication. Il est important d'estimer la valeur ajoutée dégagée sur chacun des segments. Certains pays n'ont qu'un rôle d'assembleur et ne dégagent de ce fait qu'une faible valeur ajoutée du produit final ; d'autres se positionnent sur des segments à plus forte valeur ajoutée, par exemple dans les secteurs de l'innovation et de la recherche. Cette segmentation à l'échelle internationale se traduit par des importations de biens intermédiaires, qui représentent désormais plus de la moitié des échanges internationaux. Ces flux au niveau d'un pays sont mesurés par la balance des biens et services. L'un des principaux indicateurs de l'attractivité économique d'un pays est constitué par le niveau des investissements directs à l'étranger (IDE). Les IDE sont un élément moteur de la multinationalisation des entreprises. Les principales motivations à l'origine des IDE sont la réduction des coûts et la conquête de	Les importations et les exportations de biens et services. La segmentation. Les produits intermédiaires, les produits finis. La balance des biens et des services. Les investissements directs à l'étranger (IDE). Les firmes multinationales (FMN).
--	---	---

	nouveaux marchés, difficiles à pénétrer par les seules exportations. L'IDE est à l'origine de la création des firmes multinationales (FMN). Si l'effet des IDE est généralement considéré comme positif sur la croissance des pays d'accueil, notamment grâce aux transferts de technologie induits, il est plus discuté sur le commerce international, sur l'emploi dans les pays investisseurs, sur les conditions de travail dans les pays d'accueil et sur l'environnement.	
--	---	--

Préconisations concernant l'utilisation du corrigé :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie.

Grille d'évaluation :

Construction de l'argumentation	
- Cohérence des arguments avec la question posée	
- Logique globale de l'argumentation	
- Présentation d'un point de vue argumenté	
Arguments et concepts	
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple <i>Au moins trois arguments sont attendus</i> - Utilisation pertinente des concepts économiques	

Délimitation des concepts :

Commerce international : ensemble des relations d'importations et d'exportations de biens et services entre pays.

Arguments :

*Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. **Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive.** La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit être comprise à la lecture des arguments.*

*Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. **Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe.** Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.*

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Rappel de la question : Le développement du commerce international favorise-t-il la croissance économique ?

Axe 1 : Le développement du commerce international favorise la croissance

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Grâce à une concurrence accrue, l'accès à une variété de produits, moins onéreux et de meilleure qualité, le commerce international a un effet positif sur la croissance économique.
- Les échanges internationaux de biens et services (importations et exportations) se sont accrus en volume et en valeur. Pour les pays producteurs, l'ouverture des marchés internationaux permet de répondre à une demande accrue : donc production accrue et croissance.
- Actuellement le commerce international est porté par l'internationalisation de la chaîne de valeur des produits et de la segmentation des processus de production. Les échanges sont principalement ceux des productions intermédiaires : pour une même production finale, la segmentation de la VA entraîne une hausse de la croissance calculée.

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Axe 2 : Le développement du commerce international ne favorise pas la croissance

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Face aux stratégies agressives d'exportation des pays à bas coût, certains pays développent des politiques protectionnistes qui annulent les effets du commerce international. La croissance ne suit pas forcément.
- Le commerce international peut engendrer des effets négatifs, notamment d'inégalité au sein d'un même pays entre les catégories de ménages profitant des IDE et ceux dont les secteurs sont en difficulté. Ces dernières vont voir leurs revenus décroître ; les ménages pourront moins consommer ; donc effet négatif sur la croissance.
- Dans la segmentation internationale du processus de production, certains pays sont spécialisés dans des parties à faible valeur ajoutée. Leur croissance n'est pas fortement augmentée.

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.